



N/Réf : HA/MLB 24/2020

Port de La Trinité-sur-Mer

Association La Vigie

2, place Yvonne Sarcey

56470 La Trinité-sur-Mer

Vannes, le 23 septembre 2020

A l'attention de Monsieur Bertrand Ravary

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 15 septembre 2020 concernant le projet des infrastructures du port Départemental de la Trinité-sur-Mer.

Les études environnementales se poursuivent et nous choisissons de ne pas effectuer de diffusions partielles. Je vous confirme que l'intégralité de ces études sera jointe au dossier d'étude d'impact environnemental en cours de finalisation.

Concernant l'altimétrie du muret pare houle nécessaire à la protection du port, celui-ci sera à +7,50 m Cote Marine sur le môle Tabarly et +8,00 m Cote Marine sur le terreplein. Cela correspond à la création d'un muret d'une hauteur de 1,1 mètre sur le môle et une surélévation de 50 cm du muret du terreplein.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

François GOULARD

Président Directeur Général

